

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 Octobre 2014

L'an deux mil quatorze et le jeudi deux octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de séances.

Sous la Présidence : COMTE Delphine, Maire

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : SERRETTE Nadine, DESPESSE Pierre, PERRIN Anthony, DESPESSE Joël, BELLIN Mickaël, NODON Henri, MOUNIER Serge, PERNIN Alain, BELLIN Béatrice, FOUREL Katia, PEYRARD Sébastien, BOSC Laurent,

Absents excusé : FOUREL Xavier, LONGEROUCHE Jean-Michel

Secrétaire : BELLIN Béatrice,

> ATTRIBUTIONS EXERCEES AU NOM DE LA COMMUNE PAR LE MAIRE (Délibération)

Le maire expose qu'il convient de préciser la délibération 26-2014 du 10 avril 2014 portant sur les attributions exercées au nom de la commune par le Maire.

En conséquence, selon le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22, le conseil municipal est autorisé à déléguer au maire pour la durée du mandat les attributions suivantes :

- 1) passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférant
- 2) prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- 3) accepter les dons et legs n'étant grevés ni de conditions ni de charges
- 4) fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- 5) régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux

Conformément à l'article L2122-17, ces compétences pourront être exercées par le premier adjoint en cas d'empêchement du Maire.

> PARTICIPATION COMMUNALE ECOLE PRIMAIRE PRIVEE-CONTRAT D'ASSOCIATION (Délibération)

Mme le Maire rappelle que la participation versée à l'école privée de Colombier le Jeune est de **415.92 €** par élève, il invite le conseil municipal à fixer la participation pour l'année scolaire 2014/2015 ; il précise que cette participation est indexée sur l'indice des prix à la consommation de l'INSEE de juin de chaque année (indice hors tabac ensemble des ménages pour juin 2014 =126.22 : variation annuelle de 0.3 %)

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Fixe la participation de la commune à **417.17 €** par élève pour les enfants domiciliés sur la commune,

> REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES SCOLAIRES (Délibération)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le maire de MAUVES lui a adressé le 6^{ème} avenant à la convention signé le 15 juillet 2008, concernant la participation des communes de résidence aux frais scolaires 2013/2014.

Un seul enfant de Colombier le Jeune est inscrit en primaire à l'école publique de Mauves.

Marlon GAUTHIER né le 16/02/2004

Soit 314.87 €

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité,

Accepte de participer aux frais scolaires supportés par la commune de MAUVES pour un enfant domiciliés à Colombier le Jeune.

Autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la commune le 6^{ème} avenant à la convention du 15 juillet 2008.

TRAVAUX ECOLE

L'entreprise CAILLET débutera les travaux d'isolation des halls le 20 octobre au lieu du 6/10 initialement prévus.

Les travaux débiteront par la montée d'escalier côté droit. Les autres artisans prendront contact avec cette entreprise afin d'organiser leur intervention.

ACHATS DIVERS

Achat d'une armoire pour produits toxiques. Le devis retenu est de 510 € TTC (Garage BANC)
Fin des négociations avec LANGUEDOC CHIMIE pour la reprise d'une partie des produits commandés en Février 2014 (Diminution de la facture de 3300€ à 930 €).

DECORATION NOEL

Les guirlandes seront revues et équipées de LED, prévision d'achat de nouvelles décoration. Budget total : 4 000.00 € -
L'installation sera réalisée par les adjoints le 29 novembre.

BIBLIOTHEQUES

Mme COELO responsable de la bibliothèque municipale a fait part de son souhait de se retirer de son poste et demande à la commune de trouver des bénévoles pour son remplacement. Des affiches seront réalisées et déposées dans les commerces.

COMMISSION VOIRIE

Déneigement : réunion le 22/10/ à 20h30

Travaux EVTP terminés

Les travaux d'entretien des fossés sont retardés à la 2^{ème} quinzaine d'octobre.

Présentation du devis de l'entreprise COMTE pour l'évacuation de l'eau à la combe pour un montant de 2584 €.

Demande de devis supplémentaire à M. BANC Thierry.

Une troisième journée goudron sera réalisée.

COMMISSION FINANCE

Bilan ok.

Proposition d'un prêt par la caisse d'épargne de 40 000 au taux de 1.40 % (rembt sur 3ans) à évoquer lors d'un prochain conseil municipal.

COMMISSION ECOLE

1^{er} conseil de l'école publique prévu le 16 octobre à 18h00. Mme BELLIN Béatrice représentera la commune.

COMMISSION INFO

Réunion de la commission prévue le lundi 20 Octobre à 18h00 pour la préparation du bulletin municipal

Réunion le 27 Octobre à 18h00 préparation du site internet de la commune.

STADE

Mme le Maire explique qu'elle a prit un arrêté d'interdiction d'accès au stade pour des raisons de sécurité les poteaux supportant l'éclairage sont dans un état de pourrissement avancé et risquent de tomber à tout moment. Un rendez vous a été pris avec le SDE 07 pour le lundi 6 Octobre. Un financement de 50% devrait être accordé.

DIVERS

Demande de la Paroisse St Luc pour le prêt du podium à titre gratuit accepté par le conseil municipal 12 voix pour et 1 voix contre.

Demande de l'association Boucieu Loisirs pour la gratuité de la salle pour les cours de Gym. Le conseil vote non à l'unanimité.

Rallye Mauves plats (demande de bénévoles pour la circulation), une buvette sera tenue cette année par l'association des parents d'élèves de l'école publique.

A la lecture du compte-rendu de l'Apave pour le contrôle des installations électriques des bâtiments communaux, il en ressort qu'il est urgent de faire faire un devis pour la mise en conformité du vestiaire du stade.

Séance levée à 21h30